

VOIX DE TRAVERSES

n° 4 - bulletin trimestriel du CASAS

(Collectif d'accueil pour les solliciteurs d'asile à Strasbourg)



Avec ce quatrième bulletin, nous avons choisi de déborder du cadre strict de notre action, en commençant par relayer l'information sur les manifestations qui vont marquer le week-end de Pâques à Strasbourg, en réaction à la tenue du congrès du Front National : Vous trouverez ci-joint un tract indiquant l'ensemble des actions entreprises ces prochains jours en faveur du respect des droits fondamentaux, des libertés, et contre l'extrême-droite.

Beaucoup de diversité dans ce bulletin, à l'image des différentes préoccupations de CASAS depuis janvier. Notre priorité reste toujours la même : poursuivre notre accueil et notre accompagnement des solliciteurs d'asile. Pour bon nombre d'entre eux, l'attente devient insupportable: attente d'une réponse, d'une convocation, d'un signe montrant que leur dossier est en train d'être étudié, que les choses avancent.

Le début de 1997 a aussi été l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée, d'analyser les faits marquants de 1996 (l'aspect inextricable des «situations Schengen», entre autres) et de faire le point sur notre situation financière : Grâce à l'énorme effort de solidarité en faveur de CASAS, qui s'est traduit par une augmentation sans précédents des dons reçus, nous avons terminé l'année sans déficit. Que ceux et celles qui ont permis ce résultat soient infiniment remerciés.

CASAS demeure cependant fragile : Après le désistement de la communauté européenne en 1996, c'est le FAS qui ne participera plus désormais au financement de nos actions. Parallèlement à la recherche de nouveaux partenaires subventionneurs, toutes les idées nouvelles permettant de mieux faire connaître CASAS sont les bienvenues !

Pascale Adam Guarino

Schengen : Et les droits de l'Homme ?

Histoires vraies

Les accords de Schengen veulent garantir une liberté de mouvement à l'intérieur de l'Espace européen, et une coordination entre Etats. Les articles concernant les demandes d'asile ont été conçus pour éviter que des personnes se retrouvent « en orbite », rejetées de tous côtés par des pays qui se renverraient la balle en refusant d'examiner la demande de statut de réfugié.

Mais sur le terrain, c'est souvent le contraire qui se passe, une incompréhension des systèmes respectifs, et une application à la lettre (quand « la » lettre est claire, car les exemples qui suivent le montrent, certaines situations sont si complexes que plusieurs interprétations sont possibles), au détriment du facteur humain, du droit de vivre en famille et de bénéficier d'une protection contre un retour forcé dans un pays où on risque de subir des violences.

Kurde de Turquie, Monsieur E. entre clandestinement en Allemagne pour y demander l'asile. Il est arrêté tout près de la frontière autrichienne. La police allemande le remet aux autorités de l'Autriche en vertu des accords de réadmission entre ces deux pays, mais indique par ailleurs son signalement sur le SIS (système informatique Schengen).

Après un court entretien, Monsieur E. est incarcéré. Au bout de deux mois durant lesquels il n'a aucun contact avec un interprète, il entame une grève de la faim. Libéré sans aucun document relatif à son incarcération ni à sa demande d'asile, il gagne clandestinement la France où il a de la famille. Mais préfecture ne lui remet pas le formulaire OFPRA, car son nom figure sur le SIS. Pour le CASAS, où il vient demander conseil, les questions demeurent : L'Allemagne devait-elle inscrire Monsieur E. sur le SIS, alors qu'elle n'a pas examiné sa demande d'asile ? Et actuellement, où doit-il aller ? Où peut-il aller ? D'ailleurs, sa demande est-elle toujours à l'étude en Autriche ?

Monsieur D. de Géorgie a transité par l'Allemagne, mais comme il est muni d'un visa «pour l'espace Schengen» émis par l'ambassade de France, c'est l'hexagone qui est responsable de sa demande d'asile.

Quelques mois plus tard, la situation devenant intenable pour eux au pays, son épouse et ses deux enfants viennent le rejoindre, sans visa cette fois. A la préfecture où elle explique son périple et montre pour preuve de sa bonne foi les billets de train achetés en Allemagne, Madame D. se voit refuser l'APS (autorisation provisoire de séjour) et le dossier pour l'OFPRA. C'est en Allemagne qu'elle doit déposer sa demande d'asile, pourtant directement liée aux persécutions subies par Monsieur D. Une violence bureaucratique qui ne fait qu'intensifier l'angoisse et la précarité de cette famille, à nouveau séparée pour plus d'une année.

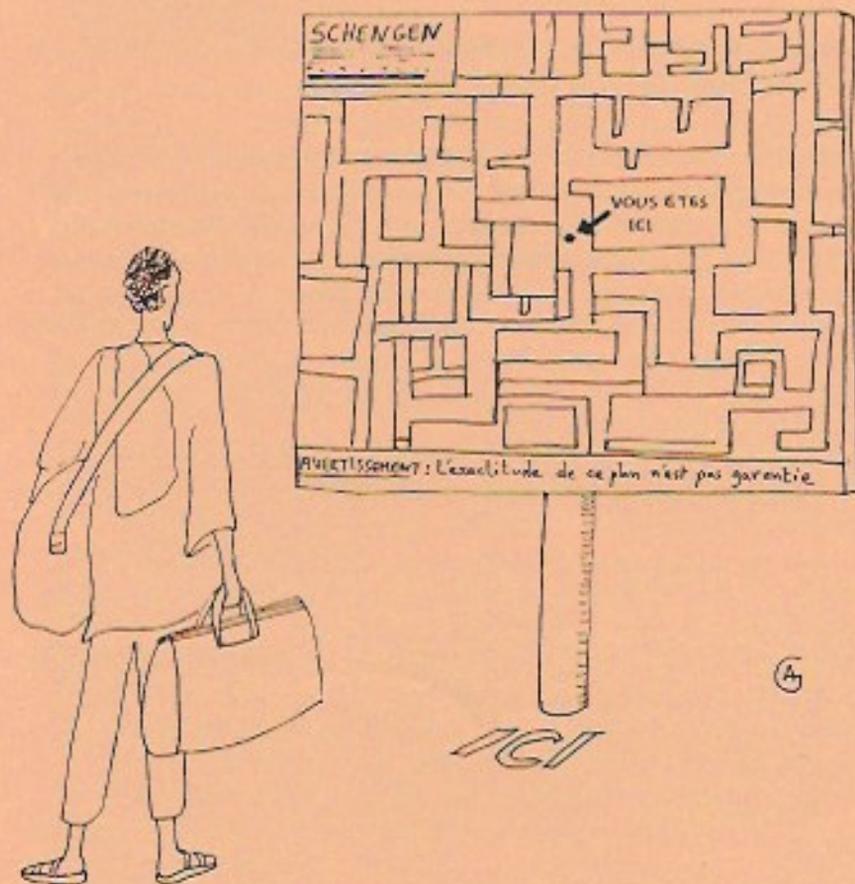
Monsieur T., du Libéria, en raison de ses engagements politiques, est condamné à mort par le NPFL (parti au pouvoir dans son pays), alors que lui-même est en voyage professionnel aux Pays-Bas. Les quatre camarades condamnés avec lui sont immédiatement exécutés.

Comme il a obtenu son visa pour les Pays-Bas grâce à des appuis politiques qui se retournent désormais contre lui, Monsieur T., craignant d'être retrouvé, cache son passeport et passe en Allemagne où il demande l'asile.

Débouté de sa demande suite à un vice de procédure (confirmé à CASAS par son avocat allemand), il s'enfuit en Suisse. Les autorités fédérales l'entendent plus de quatre heures durant, mais lui enjoignent de quitter le sol helvétique en vertu des accords de réadmission entre la Suisse et l'Allemagne. Il tente alors de passer en Italie, qui le refoule, puis arrive à Strasbourg.

La préfecture ne lui permet pas de déposer sa demande en France. Après plusieurs semaines d'attente, lors d'un contrôle d'identité, la police trouve son passeport. Il est mis immédiatement sous le coup d'un arrêté de reconduite à la frontière, annulé par le tribunal administratif grâce à un recours déposé dans les 24 heures avec l'appui du CASAS. Mais la préfecture ne lui délivre toujours pas de titre de séjour, seulement une convocation «dans l'attente de la détermination de l'Etat Schengen responsable de l'examen de sa demande d'asile». Les interventions exceptionnelles de CASAS

après de l'OFPRA et du Ministère de l'Intérieur n'y font rien : trois semaines plus tard, Monsieur T. est arrêté lors de son passage à la préfecture, et renvoyé aux Pays-Bas où il a déposé une demande d'asile. Dans un courrier, il écrit à CASAS qu'il s'y sent en danger et veut repartir. Mais pour où ? Son passeport est coincé à l'OFPRA. Et si, hypothèse, les Pays-Bas le renvoient vers l'Allemagne, il risque de se retrouver un jour dans un avion pour le Libéria où, nous en sommes convaincus, il est en danger de mort. Un véritable casse-tête, y compris pour les juristes spécialistes de Schengen que nous avons sollicités à plusieurs reprises dans cette affaire...



Merci !

Suite à nos appels d'urgence en mai et en novembre 1996, des dons ont afflué à CASAS, doublant ainsi par rapport à l'année précédente le montant des libéralités reçues, et cela malgré un contexte plutôt difficile.

Merci à tous ceux et celles qui ont marqué ainsi leur engagement aux côtés des demandeurs d'asile et des réfugiés.

Le rapport d'activité 1996, donnant le détail de nos activités et de notre gestion, sera disponible à CASAS dès qu'il aura été approuvé par l'assemblée générale qui se tiendra le 14 mai. N'hésitez pas à nous le demander !

bilan au 31.12.1996

ACTIF

cartes de voeux	5 092,50
créances diverses	40 000,00
disponibilités	48 699,31
	93 791,81

PASSIF

fonds associatif	34 697,30
résultat de l'exercice	1 780,06
dettes financières	19 553,39
dettes de gestion courante	37 761,06
	93 791,81

compte de gestion 1996

frais directs de prestations	49 491,91	cotisations membres	4 000,00
matières et fournitures	2 508,20	recettes et prestations diverses	15 154,46
autres services extérieurs	45 243,28	subventions	162 000,00
salaires et appointements	108 242,82	produits financiers	985,17
charges salariales	39 874,36	libéralités et dons	65 001,00
SOLDE POSITIF	247 140,63		247 140,63

Solliciteurs d'asile et bibliothèques publiques

Pour un solliciteur d'asile, comment tromper une attente de plusieurs mois, souvent si lourde lorsqu'on n'a pas le droit de travailler ? Anne Cosson, en décrivant le service offert par les bibliothèques publiques, propose une solution possible pour «tuer le temps» de façon utile, et dans un cadre agréable.

Pour tout être humain, la lecture est un moyen de rester en contact avec les autres, avec l'actualité, les événements proches ou lointains, les idées, les courants de pensée. Mais pour les solliciteurs d'asile, récemment arrivés dans un pays inconnu, comme pour toute personne fragilisée par sa situation matérielle et/ou son état psychologique, la lecture - lien social important parmi d'autres - peut devenir un effort insurmontable ou, au contraire, un refuge salutaire. Pour les étrangers qui ont été suffisamment scolarisés dans leur pays, lire dans leur langue maternelle ou dans une langue officielle de leur pays d'origine, non seulement des livres, mais aussi les journaux nationaux, la presse étrangère (anglophone, tout particulièrement) apporte informations, ouverture sur le monde, détente, réconfort moral.

Apprendre à lire dans la langue du pays d'accueil représente, bien sûr, un pas important vers une intégration. Mais c'est aussi un travail considérable pour des adultes, surtout s'ils ont peu fréquenté l'école dans leur pays d'origine. Par ailleurs, en France, pour des personnes à faibles revenus, l'achat de livres et même de journaux peut représenter un luxe inaccessible. C'est pourquoi les bibliothèques publiques ont pour mission d'offrir à l'ensemble de la population à accès à l'écrit sous toutes ses formes : livres, albums, journaux, revues, etc. pour son information, sa culture et ses loisirs.

A Strasbourg, les bibliothèques municipales proposent des services attractifs, en particulier la BMS centrale, rue Kuhn, près de la gare, mais aussi les médiathèques de quartiers comme celle de Neudorf, rue de Rathsamhausen, celles de Hautepierre, de l'Elsau et de Cronenbourg, et celle du Neuhof. La lecture sur place, accessible à tous, y est gratuite. Seul le prêt à domicile est payant (abonnement annuel).

Les bibliothèques municipales et leurs salles de lecture confortablement aménagées peuvent être un lieu de «sociabilité» pour les solliciteurs d'asile, comme elles le sont pour beaucoup de chômeurs, de retraités et de personnes âgées isolées. Le règlement y est peu contraignant (ne pas manger ni fumer, ne pas tenir de conversation à haute voix).

qu'y trouve-t-on ?

Les ressources documentaires qu'elles proposent rendent-elles vraiment la fréquentation de ces bibliothèques agréable et utile pour les demandeurs d'asile ? Il semble que oui, d'après les informations fournies par les responsables de la BMS elle-même.

sections jeunesse :

On y trouve, outre la littérature en langue française, de tous niveaux de lecture :

- * des romans, contes et albums en anglais et en allemand
- * des albums en arabe
- * des albums et bandes dessinées en espagnol
- * des contes en édition bilingue de toutes les langues citées
- * le magazine *Vocabla* en allemand et en anglais.

presse française d'intérêt international et presse étrangère

francophone : *Courrier international, Croissance, Arabies, Jeune Afrique, Différences, Les clefs de l'actualité* sont largement

représentées. On y trouve également deux périodiques du Maghreb: *El Watan* (Algérie) et *Opinion* (Maroc).

périodiques en langues étrangères :

- * allemand : *Der Spiegel, Stern, Die Zeit, Frankfurter Allgemeine Zeitung*
- * italien : *Espresso*
- * espagnol : *Cambio 16, Catalonia*
- * anglais : *Sunday Times, Newsweek*
- * turc : *Hurriyet, Cumhuriyet*

Le pluralisme des opinions et le respect des règles de la démocratie sont au centre de la déontologie des bibliothèques publiques. Les solliciteurs d'asile, comme tout citoyen et toute personne séjournant sur le territoire français, font partie de leurs publics potentiels. Encore faut-il que ceux-ci soient informés de leur existence, et de l'aide qu'elles peuvent leur apporter.

Anne Cosson

Une date à retenir

Dès à présent, veuillez réserver dans vos agendas **la soirée du 14 mai** pour l'Assemblée Générale du CASAS dès 18h, suivie d'une conférence.

Toutes précisions seront données en temps utile, ou en contactant directement le CASAS.

Tous les êtres vivants sont soumis à une éternelle migration. Ils passent d'une structure à une autre. Toutes les idées et les produits du commerce passent d'une société à une autre, et ce sont les hommes qui les font voyager.

Alors, la migration est la force motrice qui reste à la racine de la vie de toutes les espèces vivantes et qui, dans le cas de l'homme, anime son existence.

C'est grâce à cette énergie que, dès ses origines, l'homme a découvert et découvrira les autres mondes. C'est ainsi qu'il a peuplé la planète. De ce fait, nous sommes tous des immigrés, même dans notre propre pays.

Abner Montalvo-Vidal

Et...

**rendez-vous à 15h, samedi 29 mars,
à la place de l'Etoile à Strasbourg,
pour la grande manifestation européenne pour
les Libertés, l'Égalité, la Fraternité et les Solidarités, contre le
Front National et l'extrême droite,
organisée par le collectif «Justice et Libertés»**

CASAS, Maison Georges Casalis, 13 quai St Nicolas
67 000 Strasbourg. Tél : 03 88 25 13 03